



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 17 mai 2018
Procès-verbal n°271**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)
M. Cyril Baudin
M. Nicolas Binet
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Anne Rieder

Excusées : Mme Magali Besse Giorgi
Mme Marozia Carmona Fischer
Mme Cecilia Schäfer

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 270 de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2018
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Rapport de la commission des finances du 23 avril 2018
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 56'000.- pour l'achat du bénéfice des servitudes personnelles librement cessible d'usage exclusif de deux parkings en sous-sol, grevant l'immeuble 2531 de la commune d'Avully
6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
7. Proposition du maire relative à l'approbation des crédits budgétaires complémentaires 2017 et les moyens de les couvrir
8. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du conseil municipal pour la période du 1 juin 2018 au 31 mai 2019

9. Questions orales / écrites
10. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, en excusant les absences annoncées de Mmes Besse Giorgi, Carmona Fischer et Schäfer.

Le Conseil municipal accepte une demande du **Maire** d'introduire, en fin de séance, un huis-clos.

1. **Approbation du PV n° 270 de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2018**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

Le président informe...

- que la prochaine séance de la commission des bâtiments se tiendra le mardi 22 mai à 18h00.
- que le tournoi annuel de pétanque et de foot des élus aura lieu le samedi 2 juin à Aire-la-Ville.
- qu'il propose aux 2 délégués présents aux séances organisées avec l'exécutif et liées au développement du village, **MM. Fuser et Fuchs**, de présenter dorénavant un rapport oral de ces rencontres devant le Conseil municipal. Parole est donc transmise à **M. Fuser** pour rapporter la teneur des grandes lignes discutées lors de la séance qui s'est tenue le 18 avril en présence des représentants de l'Etat ainsi que des mandataires du PLQ Courtil-Parc. La commission d'urbanisme a demandé que l'alignement des bâtiments soit rompu au profit de petites places entre les bâtiments, afin de donner plus d'espace à l'ensemble. Pour sa part, la mairie a obtenu des services de l'Etat que la grande place située entre l'école et les bâtiments soit conservée.
- que concernant l'échéancier, le projet d'antenne de téléphonie mobile au chemin des Meurons a été classé en statut « terminé », en raison des remarques envoyées par la commune au département de l'Etat concerné.
- que le différend qui opposait des membres du public à un élu, et qui avait suscité un courrier adressé au Bureau de la part des personnes concernées, a été discuté et réglé.
- qu'il a reçu la lettre de démission de **Mme Carmona Fischer**, laquelle quittera ses fonctions le 15 juin.

M. Fuser demande que les travaux de réfection du chemin de promenade au bord du Rhône soient mentionnés dans l'échéancier. **Mme Maison** rappelle que ce chemin a été fermé pour raison de sécurité, et qu'une étude des services de l'Etat est en cours.

3. Communications du maire et des adjointes

Mme Scheibler...

- informe que la commune de Confignon a réattribué une place de crèche à la commune d'Avully, à compter de la prochaine rentrée scolaire, place qui a déjà été repourvue. Cette dépense, non prévue puisque cette collaboration était censée se terminer en juin, entraînera un dépassement budgétaire.
- informe que le rapport d'activité Cap Emploi 2017 a été transmis et qu'il sera envoyé aux membres du Conseil municipal. On enregistre une légère augmentation de la fréquentation.
- informe, qu'en collaboration avec l'OFPC et le Centre associé d'Onex, Cap Emploi a organisé le mercredi 11 avril un recrutement direct (speed jobbing) au centre sportif de Bernex, qui a réuni des entreprises et des jeunes en recherche d'apprentissage. La mairie avait préalablement envoyé 177 courriers aux jeunes de la commune, âgés de 15 à 25 ans.
- transmet les chiffres du bilan provisoire de l'opération éco-sociale :
Les visites ont été effectuées aux adresses suivantes :
 - Route d'Epeisses de 1 à 59
 - Route du Moulin Roget de 42 à 48
 - Avenue de Gennecy de 1 à 15 ; 21 à 43 et de 2 à 68La zone représentait 478 logements ; 430 visites ont été effectuées (représentant 71,7 visites par éco-ambassadeur). En outre, il a été délivré :
 - 364 multiprises
 - 153 bouilloires
 - 808 réducteurs de débits de robinet
 - 327 réducteurs de débits de douche
 - 80 chèques-cadeaux utilisés (pas définitif)

Le coût total de l'opération n'est pas encore connu.

Mme Maison...

- informe qu'un collecteur privé communal s'est brisé au droit de son branchement avec le réseau secondaire, créant un effondrement du terrain et un véritable cratère dans un champ exploité à la route d'Epeisses. Une intervention d'urgence est nécessaire et sera opérée par l'entreprise travaillant déjà sur place aux conduites d'eau de la route d'Epeisses et au démembrement de la STEP. Le coût de l'opération est de CHF 23'000.-.
- fait lecture d'un courrier des lecteurs élogieux concernant le concert de l'Harmonie d'Avully, paru dans la Tribune de Genève du 5 et 6 mai dernier.

M. Riem...

- informe qu'est paru dans le Courrier de ce jour un article au sujet de l'opposition de la commune au projet de fermeture de la Poste d'Avully.
- a le plaisir d'annoncer que M. Dethiollaz a réussi les examens lui permettant de pouvoir accéder à la fonction d'officier au sein de la compagnie des pompiers d'Avully. Applaudissements de l'assemblée.

4. Rapport de la commission des finances du 23 avril 2018

Le président passe la parole à **M. Fuchs**, qui remercie M. Gandolfo pour la rédaction du rapport. **M. Fuchs** informe que la commission recommande d'approuver les comptes tel que présentés.

Indemnités et caisse de prévoyance de magistrats (PB 2019)

M. Fuchs informe que la loi sur l'administration des communes a été modifiée, et qu'elle a introduit un montant minimal et impératif des traitements des indemnités des magistrats communaux. En conséquence, des propositions ont été faites pour nos magistrats, qui ont été approuvées par la commission. **Le président** soumet au vote la proposition de la commission de porter au projet de budget 2019 les montants indiqués dans le tableau (traitements des magistrats communaux).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Indemnités des Conseillers municipaux (PB 2019)

M. Fuchs rapporte que la commission des finances s'est abstenue de donner un préavis sur cette question. **Le président** rappelle que les propositions faites : faire passer l'indemnité de Frs 1'500.- actuellement à Frs 1'800.-, le montant des jetons de présence de Frs 50.- à Frs 70.-, avec un supplément de Frs 20.- versé à l'auteur du rapport à la place des Frs 10.- actuellement versés au président de la commission et, enfin, introduire un montant de Frs 50.- pour la présence des délégués du CM à certaines séances de travail. **M. Baudin** estime que l'augmentation des jetons de présence est justifiée au regard de l'investissement consenti. **M. Fuser** est d'accord. La charge de travail peut être importante pour un conseiller consciencieux, l'augmentation est méritée. **M. Fuchs** abonde dans ce sens, ce d'autant que les dossiers deviennent de plus en plus complexes. Sans autre remarque, **le président** soumet la proposition au vote.

La proposition d'introduire dans le projet de budget 2019 une augmentation des indemnités pour les membres du CM est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Engagement du nouveau cantonnier

M. Riem informe que cette question sera traitée dans le huis-clos qu'il a sollicité.

5. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC),

sur proposition du maire,

le conseil municipal décide :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de **Frs 4'431'812.42** aux charges et de **Frs 4'438'759.50** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 6'941.08**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de **Frs 388'151.35** aux dépenses et de **Frs 11'000.-** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs 377'151.35**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **Frs 377'151.35** par l'autofinancement à raison de **Frs 1'026'725.18** au moyen de la somme de **Frs 304'605.-** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de **Frs 715'179.10** et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 6'941.08**.
L'excédent de financement s'élève à **Frs 649'573.83**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 6'941.08** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de **Frs 24'838'490.47** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Frs 21'944'030.92
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Frs 2'894'459.55
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Frs 0.-
- Découvert (nature 19)	Frs 0.-

et au passif un montant de **Frs 24'838'490.47** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Frs 485'583.92
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Frs 3'012'000.-
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Frs 1'174.85
- Provisions (nature 24)	Frs 1'580'078.28
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Frs 5'647'337.61
- Fortune nette (nature 29)	Frs 14'112'315.81

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à **Frs 334'882.75**.

Par 12 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

6. Proposition du maire relative à l'approbation des crédits budgétaires complémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2018,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC),
sur proposition du maire,

le conseil municipal décide :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants, pour un

montant total de **Fr. 34'370.92**, soit

14.0000.318.0000	618.90
30.0000.365.0000	590.00
33.0000.312.0000	299.25
34.0000.318.0000	1'620.60
58.0000.341.0000	2'429.00
58.0000.367.0200	500.00
62.0000.315.0000	1'726.45
65.0000.365.0000	1.00
90.0000.346.0000	6'598.32
95.0000.318.0000	19'987.40

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Par 12 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

M. Fuser estime que les chiffres présentés ce soir prouvent que la commune pourrait se permettre d'être moins frileuse dans ses investissements à l'avenir.

7. Election des membres du Bureau du conseil municipal pour la période du 1 juin 2018 au 31 mai 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avully a élu, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, les membres suivants pour former son bureau :

Président : par 11 voix pour et 1 abstention, Monsieur **Philippe Tièche**

Vice-Président : par 11 voix pour et 1 abstention, Monsieur **Pascal Dethiollaz**

Secrétaire : à l'unanimité (12 voix), Madame **Stéphanie Papaioannou**

8. Questions orales / écrites

Mme Rieder rapporte l'inquiétude d'une habitante de la commune concernant la fermeture éventuelle du jardin d'enfant au profit de la future crèche, comme cela a été le cas à Dardagny où plusieurs familles se sont plaintes du vide ainsi créé.

Mme Scheibler répond qu'aucune décision de ce type n'a été prise et que, lorsque la question se posera, le Conseil municipal sera impliqué.

D'autre part, **Mme Rieder** exprime l'inquiétude de certains habitants de la commune concernant le trafic, notamment de frontaliers, empruntant la route du Moulin-Roget, et se fait l'écho d'une proposition d'une habitante de surélever le passage pour piétons situé au chemin du Moulin-Roget, en face du numéro 51.

Mme Maison répond que les contrôles préventifs réalisés par la police municipale à la route du Moulin-Roget démontrent que les automobilistes ne roulent pas si vite à cet endroit, à savoir en dessous de la limite de vitesse prescrite. Concernant l'idée de surélever ce passage pour piétons, **M. Baudin** répond qu'un éclairage intensif a déjà été installé sur le passage situé plus haut, et que par ailleurs, la route étant cantonale et qu'il y passe des bus TPG, il serait difficile d'y aménager un dos d'âne mais qu'on pourrait très certainement envisager par contre d'y faire installer également un éclairage intensif.

Mme Rieder évoque ensuite un nouvel arrêt du Tribunal fédéral (TF) concernant la gratuité des camps de ski et des classes vertes, et se demande qui va payer à l'avenir, si ce n'est les parents. **M. Tièche** précise que l'arrêt du TF fixe la limite de la participation parentale pour les camps des élèves à Frs 80.- selon le principe de la gratuité de l'école. Cette question est actuellement dans les mains du canton, qui est compétent en la matière, et les premières indications laisseraient à supposer qu'il serait éventuellement disposé à compenser ce montant. Il est donc de toute manière trop tôt pour se positionner sur le sujet.

Mme Rieder rapporte enfin que l'idée d'installer un ascenseur dans l'école ne serait pas forcément des plus approprié et suggère plutôt que les enseignants adaptent leur occupation des classes en fonction de la présence –ou non- d'élèves présentant un handicap lié à leur mobilité. **Le président** rappelle la tenue d'une commission des bâtiments le 22 mai et suggère d'en parler à cette occasion, ce point figurant précisément à l'ordre du jour.

M. Tièche aimerait savoir s'il existe encore des subventions pour les vélos électriques dans la commune. **Mme Scheibler** répond que la subvention communale est de CHF 100.-, à quoi s'ajoute la subvention cantonale d'un montant de CHF 250.-

9. Divers

M. Fuser se plaint des déchets et des mégots de cigarettes qui jonchent le sol aux arrêts de bus de la commune, et demande qu'une poubelle soit installée à l'arrêt Avully-Bachères, ainsi qu'un cendrier au même arrêt ainsi qu'à l'arrêt Avully-Gennecy afin d'éviter que les mégots ne partent dans les égouts. **Mme Maison** répond qu'elle va étudier la question. **Mme Papaioannou** propose que **M. Fuser** rédige un article dans l'Avully-Info sur cette problématique. **Le président** en profite de cette intervention pour rappeler que les membres du Conseil municipal peuvent très volontiers écrire des articles sur des sujets qui leur tiennent à cœur pour qu'ils soient publiés dans l'Echo d'Avully.

Mme Papaioannou exprime sa satisfaction quant à la visite du presbytère et se réjouit qu'il y en ait une nouvelle dans quelques mois, pour voir l'évolution des travaux.

D'autre part, **Mme Papaioannou** tient à féliciter **M. Fuser** pour son implication dans le local de vote, qui a attiré pas moins de 20 personnes à la dernière votation.

M. Fuser informe qu'il s'est renseigné auprès des SIG concernant les coûts d'une installation dans la commune d'un réseau de fibre optique (FTTH). Le budget serait de 4 à 20 millions, selon qu'on équipe une partie ou la totalité de la population de la commune. En revanche, il existe une solution de remplacement, en cuivre, avec les mêmes résultats, mais nettement moins cher (CHF 150 à 300'000.-), qui aurait pour unique inconvénient de ne laisser aucun choix en matière d'opérateur, l'installation et l'exploitation de ce système étant l'apanage de Swisscom. **Mme Maison** tient à rappeler ce qu'elle avait dit à ce sujet en 2016, soit que les SIG, lors d'une rencontre avec l'exécutif de la commune, ont pris l'option de ne pas étendre le réseau de fibre optique au-delà des zones fortement urbanisées, en raison des coûts élevés. Par contre, les SIG continuent d'étendre leur réseau « jusqu'à la rue » (et non « jusqu'à la maison ») appelé FTTS, lorsqu'il y a des travaux en souterrain. Enfin, Swisscom est en train de compléter cette extension en reliant le réseau fibre aux foyers grâce à une technologie éprouvée et aux résultats aussi satisfaisants que la fibre. Tous les

foyers de la commune devraient y avoir accès dès fin 2019 – début 2020... en tout cas ceux qui ont Swisscom comme opérateur. Cela sans que la commune ne débourse le moindre montant. **M. Fuser** tient pour finir à compléter que, de toute manière, l'avenir passe par la 5G, qui surclassera certainement la fibre optique, avec des débits beaucoup plus importants. Ce qui nécessite l'installation d'antennes, complète **Mme Papaioannou**, en précisant que cela ne la réjouit pas.

Pour sa dernière présidence à la tête du conseil municipal, **le président** tient à remercier l'exécutif pour l'effort consenti en matière de communication avec le Conseil et le Bureau, ainsi que l'administration de la commune et plus particulièrement **M. Gandolfo** pour la qualité du travail effectué, notamment dans sa collaboration avec le Bureau.

Il se félicite également du respect qui a prévalu dans les échanges lors des séances du conseil municipal.

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 20h30.

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire